

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 27 OCTOBRE 2015**

Secrétaire de séance : Daniel Vermare

► Délégations du maire :

- Un devis de relevé topographique complémentaire (à la demande de l'architecte) aux alentours de la halle-préau été signé pour un montant de 485 € H.T, avec l'entreprise VEAC de St Laurent de Chamousset. Cette prestation comprend également une reprise et un récolement avec les données existantes sur l'ensemble de la parcelle Dejoin.
- Le CDD de Sandrine Divinia a été renouvelé jusqu'au 02 janvier 2016 pour réaliser l'entretien des salles communales.
- Suite à un problème de connexion internet à la bibliothèque, un devis concernant l'achat d'un routeur a été signé, pour un montant de 336 € TTC. Il comprend aussi l'installation et les équipements nécessaires pour l'accès internet à la cantine et à la Maison des Associations.
- Un devis pour le renouvellement du drapeau des Anciens Combattants a été réalisé. Affaire à suivre, avec l'aide de M.André Second (membre de la Fnaca).

► Délibération mise à disposition des toitures au SIMOLY dans le cadre du territoire TEPOS :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'une convention avec le SIMOLY concernant la mise à disposition de la toiture du local technique / salle de cinéma pour 20 ans. Des panneaux photovoltaïques seront installés dans le cadre du territoire TEPOS.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le SIMOLY.

► Délibération de principe concernant la recomposition territoriale (Loi Notre) :

Monsieur le Maire nous informe de la possible réorganisation territoriale suite à la loi NOTRe. Dans l'attente de précisions et d'une proposition de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Considérant toutes les actions et projets en cours (Scot, Tepos, Cddra, etc.) qui sont mis en œuvre de façon concertée et depuis longtemps (35 ans), à l'échelle du territoire des Monts du Lyonnais, M. le Maire propose une délibération pour acter le principe que le périmètre pertinent et adapté, est celui de l'actuel territoire du SIMOLY (regroupant 3 communautés de communes : Chamousset-en-Lyonnais, Hauts-du-Lyonnais, Forez-en-Lyonnais). Cette décision n'acte pas le principe d'un regroupement obligatoire, puisque nous pourrions conserver, par dérogation, le périmètre actuel de Chamousset en Lyonnais, qui est classée en zone de montagne.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette décision de principe, pour un périmètre pertinent, à l'échelle du SIMOLY, en cas de nécessité d'un regroupement de communautés de communes et charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

► Validation des différentes commissions communales :

Suite à la diminution des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de renouveler les responsables et membres de chaque commission communale.

Après débat et choix des différents membres du Conseil Municipal, les nouvelles commissions communales sont composées ainsi :

<p align="center"><u>Commission voirie</u></p>	<p><u>VERMARE Daniel</u> (Responsable de la commission)</p> <p>CHAUSSENDE Alain RIMAUD Stéphane IMBERT Florent DUCREUX Jean-Paul</p>	
<p><u>Commission bâtiments communaux / cimetière / éclairage public / développement durable</u></p>	<p><u>RAMPON Michel</u> (Responsable de la commission)</p> <p>RIMAUD Stéphane OBRIOT Géraldine IMBERT Florent CHAUSSENDE Alain (Réseau de chaleur)</p>	
<p align="center"><u>Commission finances</u></p>	<p><u>GOUJET Bruno</u> (Responsable de la commission)</p> <p>VERMARE Daniel IMBERT Florent GARNIER Bruno</p>	
<p><u>Commission assainissement / ordures ménagères</u></p>	<p><u>VERMARE Daniel</u> (Responsable de la commission)</p> <p>CHAUSSENDE Alain RAMPON Michel IMBERT Florent</p>	
<p align="center"><u>Commission habitat / urbanisme</u></p>	<p><u>GOUJET Bruno</u> (Responsable de la commission)</p> <p>RAMPON Michel IMBERT Florent RIMAUD Stéphane DUCREUX Jean-Paul CHAUSSENDE Alain</p>	
<p><u>Commission action sociale / C.C.A.S.</u></p>	<p><u>GOUJET Bruno</u> (Président)</p> <p>PERRASSE Cyril OBRIOT Géraldine VERMARE Daniel BLANC Benoît</p>	<p><u>Personnes extérieures :</u></p> <p>CHAPUIS Marie-Paule COLLOMB Agnès BRETONNIER Jean-Paul MURE Paulette</p>
<p><u>Commission animations communales (Culture / Fêtes / Fleurissement / Bibliothèque / Relations Associations)</u></p>	<p><u>GARNIER Bruno</u> (Responsable de la commission)</p> <p>BLANC Benoît PERRASSE Cyril MARJOLLET Baptiste</p>	
<p align="center"><u>Commission affaires scolaires (Ecole / Cantine)</u></p>	<p><u>GOUJET Bruno</u> (Responsable de la commission)</p> <p>RIMAUD Stéphane PERRASSE Cyril OBRIOT Géraldine</p>	
<p align="center"><u>Commission économique</u></p>	<p><u>Référent pour les affaires agricoles :</u></p> <p>RIMAUD Stéphane</p>	
<p align="center"><u>Commission communication / information</u></p>	<p><u>GOUJET Bruno</u> (Responsable de la commission)</p> <p>VERMARE Daniel BLANC Benoît PERRASSE Cyril + Secrétaire de séance du conseil municipal</p>	

► Délibération pour désigner un élu au CCAS (en remplacement d'un élu démissionnaire) :

Monsieur le Maire nous informe que suite à la démission d'un conseiller municipal membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection afin de le remplacer.

Le CCAS est composé du maire, qui en est le Président de droit, et de 4 membres élus en son sein, par le Conseil Municipal, auxquelles s'ajoutent 4 membres nommés par le maire parmi des personnes extérieures au conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la commune.

Les membres du CCAS élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste.

La liste unique présentée est la suivante :

- Madame Géraldine OBRIOT
- Monsieur Daniel VERMARE
- Monsieur Benoît BLANC
- Monsieur CYRIL PERRASSE

Par un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, cette nouvelle liste de membres du CCAS.

► Délibération pour désignation d'un délégué titulaire au SIVOS :

Monsieur le Maire nous informe que suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire -Collège du Val d'Argent à Ste Foy l'Argentière-).

Par un vote, le Conseil Municipal désigne M. Florent Imbert, délégué titulaire au SIVOS.

► Participation élus / commissions intercommunales (SIMOLY - CCCL) :

Monsieur le Maire nous informe de sa volonté de faire le bilan des participations des élus aux commissions intercommunales. Ce bilan est reporté au prochain conseil dans l'attente de la réception des listes des membres composant ces différentes commissions, pour la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais et pour le Simoly.

► Délibération Admission en non-valeur (repas cantine) :

Monsieur le Maire nous fait part de la demande d'admission en non-valeur du percepteur concernant des repas de cantine d'un montant total de 7,66€ pour l'année scolaire antérieure.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces produits. Monsieur le Maire ajoute que cette dépense sera imputée au compte 654 du budget 2015.

► Délibération contribution provisoire 2016 au SIEMLY :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais qui s'élève à 1 595,44 € pour l'année 2016, soit 2,61€ par habitant. Il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables, comme pour les années précédentes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

► Délibération (annule et remplace celle du 15/09) emprunt acquisition foncière :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 15 septembre 2015 et ayant le même objet.

Il informe le Conseil Municipal que le taux d'emprunt proposé par le Crédit Agricole Centre-Est pour le financement d'une acquisition foncière a baissé. Il demande donc au Conseil Municipal d'annuler la précédente délibération et de délibérer à nouveau selon les nouvelles caractéristiques du prêt.

Les nouvelles caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 130 000 Euros
- Durée d'amortissement : 120 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1,40 %
- Echéances : Trimestrielle
- Frais de dossier : 260,00 Euros
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité
(2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

► Délibération pour autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau contrat Enfance Jeunesse va être signé entre la commune de Longessaigne et la Caisse d'Allocation Familial de Lyon et la MSA pour la période 2015-2018. Ce contrat permet d'obtenir des subventions qui seront par la suite reversées à l'OGEC dans le cadre des garderies periscolaires.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature du nouveau contrat Enfance Jeunesse par Monsieur le Maire pour la période 2015-2018.

► Délibération SYDER : Retrait de huit communes de la Métropole de Lyon:

Monsieur le Maire nous informe du souhait de retrait de huit communes du SYDER (Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Moins, Quincieux et Solaize). Cette demande fait suite à la création de la Métropole de Lyon et permettra d'adapter l'échelle d'intervention géographique du Syndicat à la nouvelle configuration territoriale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de ces huit communes du SYDER.

► Convention visite annuelle des postes incendie :

Ce dossier est mis en attente et reporté ultérieurement.

► Aménagement carrefour Rte de Villechenève : Présentation du projet :

Florent Imbert et Alain Chaussende, membres de la "commission voirie" nous présentent le travail réalisé dans le cadre de l'aménagement du carrefour Route de Villechenève. Il est proposé une modification de ce carrefour, afin de régler les problèmes de visibilité des véhicules, sécuriser davantage les piétons, permettre le stationnement des usagers grâce à des places de parking.

Ces aménagements seront financés par le produit des amendes de police. La demande de subvention a été acceptée.

► **Compte-rendu travaux commission bâtiments et développement durable :**

- Entretien des bâtiments communaux : Michel Rampon nous informe de la demande de changement de fenêtres en mauvais état dans la maison située « Rue de la mairie ». Deux devis ont été réalisés auprès des entreprises « 7M Poncet » et « SMC Journet ».
- Chaufferie collective : l'étude du sol a été réalisé et va permettre de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises.
- Eclairage public : Michel Rampon nous fait part du travail réalisé par la commission "développement durable" pour avancer le projet d'extinction de l'éclairage public. Des plages horaires ont été proposées ainsi que la mise en place de deux zones distinctes dans le village. Une réunion est prévue pour finaliser ce travail, qui nécessitera une rencontre avec le SYDER pour la mise en œuvre de cette action.

► **Modification PLU : avancement du dossier, nouvelle Loi " Macron" et devis bureau études :**

Chargé de ce dossier par M. le Maire, Michel Rampon fait le point sur l'avancement de la modification du PLU. Suite à l'application de la nouvelle loi « Macron », le bureau d'études "Latitude" de Sain Bel, qui a fait l'élaboration de notre document d'urbanisme initial, a été recontacté. Un devis a été établi intégrant la loi Macron et ses incidences sur notre document d'urbanisme.

Une réunion de la commission Urbanisme est programmée, afin de définir les modifications que nous souhaitons apporter à notre PLU et valider la commande à passer avec le bureau d'études.

► **Questions diverses**

- Une proposition concernant la signalétique du compostage collectif a été évoqué.